

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil désigne les membres de la Commission d'enquête parlementaire sur l'Hôpital Riviera-Chablais

Ce matin, le Bureau a désigné 16 membres de la Commission d'enquête parlementaire sur l'Hôpital Riviera-Chablais (CEP-HRC). Une candidature a été déclinée, car elle ne respecte pas les critères de récusation mis en évidence par le Bureau du Grand Conseil. Le groupe politique concerné sera invité à soumettre une nouvelle candidature, sans que cela ne retarde le début des travaux de la CEP-HRC.

Suite à la décision du Grand Conseil, le 30 mars 2021, d'instituer une commission d'enquête parlementaire, et après en avoir arrêté le nombre de membres (17 membres, à l'instar des trois précédentes CEP), le Bureau du Grand Conseil a invité les groupes politiques à lui soumettre des propositions de candidatures répondant aux critères de récusation inhérents au mandat entériné en plénum (notamment la fin de l'art. 1, ainsi que les ch. 2 et 6 de l'art. 2). En effet, afin de veiller au bon déroulement des travaux de la CEP-HRC et d'en garantir l'indépendance et la crédibilité, le Bureau a décidé, se fondant sur sa compétence légale clairement établie aux art. 68 al. 2 et 71 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 (LGC), de ne pas nommer au sein de la CEP-HRC des députées et députés ayant eu l'une des fonctions suivantes, aux dates précisées :

1. Commission de gestion : présidences et membres de la sous-commission DSAS, de 2011 à ce jour ;
2. Commission des finances : présidences et membres de la sous-commission DSAS, de 2011 à ce jour ;
3. Commission interparlementaire de contrôle de l'HRC : tous ses membres, depuis sa création ;
4. Commission thématique de la santé publique : tous ses membres, pour la période allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2017.

Cette récusation d'ordre purement institutionnel, qui a été communiquée en toute transparence aux groupes politiques, permet d'éviter que des personnes ayant fonctionné dans des commissions sur l'activité desquelles la CEP-HRC sera appelée à

se prononcer y siègent, et de limiter les risques d'apparence de prévention. Les incompatibilités d'ordre privé ou professionnel sont quant à elles de la responsabilité des groupes politiques.

Le Bureau a pu désigner 16 membres sur proposition des groupes politiques, seule une candidature, faute de respecter les critères de récusation précités, a été déclinée. Le groupe politique concerné sera invité à formuler une nouvelle proposition, la place vacante au sein de la CEP-HRC lui restant acquise.

Afin de ne pas mettre en péril le délai du 31 mars 2022 imparti à la CEP-HRC pour rendre son rapport, le Bureau invitera cette dernière à débiter ses travaux à 16 membres et la réunira au plus vite pour sa séance constitutive.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2021

RENSEIGNEMENTS

Sonya Butera, Présidente du Grand Conseil,
[079 290 88 30](tel:0792908830)